

Alerte ! L'Education Nationale est tombée dans l'escarcelle des marchands de certifications !

En février 2008, nous étions nombreux dans l'académie de Versailles et en France à être convoqués d'office par nos supérieurs hiérarchiques à participer à un stage de deux journées. L'objectif de ce stage ? Nous « habilitier » à faire passer les épreuves orales et écrites d'une certification en anglais, délivrée en l'occurrence par l'organisme certificateur britannique Cambridge ESOL. Cette certification prétendument au niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) concernait les élèves de secondes européennes. Le niveau de ce test correspond à celui des classes de troisième de collège.

Au stage on nous a informés non seulement que faire passer ces certifications faisait partie de nos obligations, mais aussi qu'aucune rémunération n'était prévue . Nous avons donc sans hésitation fait savoir aux IPR et aux formatrices que nous trouvions cette démarche non seulement inadmissible mais malhonnête. Mais puisque notre présence à ce stage était apparemment obligatoire, nous nous sommes résignés à serrer les dents et à supporter l'expérience, ne serait-ce que pour se faire une opinion sur le contenu des épreuves. Ce fut instructif ...

Par la suite nous avons informé la direction de notre établissement qu'à plusieurs titres nous ne souhaitions pas collaborer avec l'organisme de certification en question. Malgré une pression non négligeable de la part des IPR, nous n'avons pas cédé : des collègues « volontaires » de deux autres lycées ont donc fait passer les épreuves orales à notre place. Quatre professeurs de notre établissement ont néanmoins été sommés de surveiller les épreuves écrites et la compréhension orale, accompagnés par deux IPR (sic) et notre proviseure adjointe.

Des scénarios semblables se sont déroulés dans d'autres établissements en France : certains collègues ont organisé un refus collectif réunissant plusieurs lycées ; d'autres ont organisé le refus solidaire au niveau de leur propre établissement. A juste titre : de quel droit notre employeur, l'état français, pourrait-il nous obliger à effectuer un travail de quelque nature que ce soit au profit d'un organisme commercial ?

Puisque ces certifications visent (pour l'instant) un public restreint et donc ne concernent pas directement la plupart des collègues de langues, il serait peut-être utile de fournir quelques éléments qui pourraient les sensibiliser à cette situation et aux enjeux qui en découlent. A méditer, donc :

- Pour le Preliminary English Test (PET), rebaptisé pour l'occasion en Cambridge English Certificate (CEC), le ministère aurait accepté de payer jusqu'à 3 millions d'euros (sic) à Cambridge ESOL. Les collègues qui participent à l'élaboration des sujets d'examens nationaux, tels que le brevet des collèges et le baccalauréat, seront ravis d'apprendre qu'enfin le ministère a décidé de rémunérer comme il se doit ce genre de travail, et avec une générosité sans précédent

- Cambridge ESOL était sans doute prêt à fournir le personnel (vacataire) pour faire passer et corriger les épreuves, conformément à sa pratique habituelle, mais avec les conséquences que l'on peut imaginer sur le montant (déjà exorbitant) du contrat. Peu étonnant donc que le ministère ait préféré nous transformer en petites mains bénévoles.

- Bien entendu, les auteurs des sujets Cambridge ESOL n'ont pas négligé le marché des produits dérivés : méthodes de bachotage, CD, annales ...

- Le contenu des épreuves de ce CEC risque de décevoir ceux qui, compte tenu des sommes dépensées, s'attendent à avoir au moins un « produit » supérieur à ce que nous sommes capables d'élaborer nous-mêmes à l'Education Nationale. Voici un échantillon des questions peu motivantes posées à nos élèves pour l'épreuve d'expression orale :

Talk about your favourite street

What is your favourite place to go shopping ?

What do you do in your free time ?

What would you do if you won 500 dollars ?

Which country would you like to visit ?

Talk about this picture (photo d'un mariage à l'église)

Voici l'avis d'une collègue non concernée (pour l'instant) par ces certifications :

« Quant aux sujets que l'on a servis à tes élèves, c'est pas la joie, je comprends ton ressenti, c'est nul ! Ce sont ces sujets-là qui bloquent justement les élèves ! J'en ai fait l'expérience avec l'assistante américaine et mes 2ndes en modules ; même si on les laisse préparer à la maison, ils sortent trois fois rien, sans aucune conviction, et on ne peut guère leur en vouloir...

Quand on sait que ce qu'ils retiennent et ce qu'ils préfèrent, ce sont très souvent les documents de "civilisation"... , effectivement, il y a des choses à revoir... Ne crois-tu pas que nos autorités vont s'en rendre compte ? I do hope they will !!! »

- Contrairement à ses pratiques habituelles, Cambridge ESOL s'était engagé à incorporer des éléments culturels au CEC, à la demande du ministère. Au vu des épreuves, on se demande bien ce que Cambridge ESOL entend par « culturel »...

- Cambridge a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration du CECRL. Depuis de nombreuses années Cambridge et les Eurocentres* militent auprès du Conseil de l'Europe pour la généralisation en Europe de certifications en langues. Le consortium ALTE (Association of Language Testers in Europe), fondé par Cambridge en 1989, continue d'œuvrer avec le même objectif. On pourrait même rebaptiser le CECRL en « Cadre Cambridge-ALTE-Eurocentres » sans trop s'éloigner de la vérité.

- D'autres organismes lorgnent déjà ce marché juteux, notamment le certificateur américain ETS.

Il semblerait donc opportun d'émettre l'hypothèse suivante : l'objectif principal du CECRL ne serait-il pas de fournir un prétexte à la généralisation de ces certifications ? Le bénéficiaire principal d'une telle généralisation serait bien évidemment Cambridge ESOL, le marché potentiel de certifications en anglais étant quasiment sans limites. Et une question s'impose : pourquoi la France a-t-elle pris unilatéralement la décision d'ouvrir les portes de ses écoles publiques à ces marchands de certifications ?

L'Education Nationale a signé un contrat d'une durée de trois ans avec Cambridge ESOL. On espère qu'il n'est pas trop tard pour le ministère de reconnaître son erreur et de mettre fin dès que possible à cette dérive.

* Ecole de langues Suisse ; le CD accompagnant le CECRL est estampillé de son logo commercial...

Richard Comerford,
novembre 2008